

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Patrice DELHEURE, le dix-huit mars deux mil vingt-quatre.

**Étaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Patrice DELHEURE, François COLLADO, Marie-Thérèse LACOMBE, Sébastien VITALI, Robert GAUTHIER, Jean-Philippe PEZET, Marie-Claude VABRE, Nathalie DURAND, Mustapha MOURCHID, Jean-Philippe BLATGÉ, Aurélie CARIA, Audrey ROUFFIAC, Laure BACABE, David TARDIEU, Emmanuelle ROYER, Elsa KLAVUN, Marion BORTHELLE, Anne GALIBER D'AUQUE.

**Absents :** 0

**Excusés :**

**Nombre de présents :** 18

**Date de convocation :** 18 mars 2024

**Secrétaire de séance :** François COLLADO

Nombres de membres :

En exercice : 18

Présents : 18

Votants : 18

**01 12 2024 Délibération de principe relative au recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles**

(Application de l'article 3-1 de la loi N°84-53 du 26-01-1984)

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir l'éventualité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou en cas de remplacement d'un agent momentanément indisponible,

Département du TARN  
Commune de  
CASTELNAU DE LEVIS

Envoyé en préfecture le 28/03/2024  
Reçu en préfecture le 28/03/2024  
Publié le 28/03/2024  
ID : 081-218100634-20240325-01\_12\_2024-DE



Extrait du registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Du 25 mars 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat avec un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique dans l'éventualité d'un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour effectuer un remplacement d'un agent communal momentanément indisponible.
- PRECISE que ce contrat ne pourra excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois.

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance  
François COLLADO

Le Maire  
Patrice DELHEURE

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>*